



# LESISS

Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 07 avril 2010

### TELETRANSMISSION FSE : LES INDUSTRIELS SONT PRÊTS

*Dans une récente communication, l'UNCAM évoque **l'impréparation des industriels spécialisés** pour justifier son report de la « contribution aux frais de gestion » prévue par la loi pour les professionnels qui ne télétransmettent pas les FSE. A ce sujet **LESISS, qui regroupe les prestataires concernés, rappelle que ces derniers sont au contraire prêts** à fournir les équipements nécessaires dans un délai raisonnable.*

Comme l'indique un courrier adressé ce jour au Directeur général de cet Organisme, les industriels de LESISS sont en effet prêts à assurer, comme ils l'ont fait de longue date pour une majorité des professionnels de la santé, la fourniture et l'installation des produits et service nécessaires au bénéfice de ceux qui ne télétransmettent pas encore.

Dans une note adressée en février dernier à la demande des services de la CNAM, LESISS a dans cet esprit clairement confirmé les grandes lignes des modalités d'une diffusion rapide des outils de télétransmission.

Pour autant **cette montée en charge reste conditionnée, pour les professionnels concernés, par l'appropriation des outils nécessaires** à la transmission des feuilles de soins électroniques. Or, le climat actuellement tendu entre les partenaires conventionnels ne semble guère propice pour envisager cette hypothèse à court terme.

A ce sujet il n'appartient naturellement pas à LESISS de s'immiscer dans les négociations conventionnelles ou liées au règlement arbitral. Il est en revanche de sa responsabilité d'indiquer que **le sursis de 18 mois annoncé par l'UNCAM aux retardataires ne sera d'aucune utilité si un climat apaisé ne s'instaure pas dans les meilleurs délais.**

Ainsi que le courrier mentionné le propose, **LESISS recommande la mise en œuvre d'une concertation entre les trois principaux acteurs impliqués** : professionnels de santé, UNCAM et industriels spécialisés.

Pour ce qui le concerne LESISS se tient d'ores et déjà prêt à soutenir pleinement, dans le domaine de compétences de ses adhérents concernés, cette proposition de concertation.

**Contact presse** : Yannick Motel – Délégué général - 33 (0)6 30 40 20 36 – [ymotel@le6.org](mailto:ymotel@le6.org)

Liste des adhérents [www.lesiss.org/datas/ListeLe6.pdf](http://www.lesiss.org/datas/ListeLe6.pdf)